



CAMBRIOLAGES

Comment se protéger ?

Pour mieux protéger son domicile,
pensez à la règle des « 3 S »

Sécuriser

Surveiller

Signaler

Au moindre doute,
composez le 17
(gratuit depuis votre
portable ou votre fixe)





SDG 16-37766-15 000 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les « 3S »

Sécuriser - Surveiller - Signaler

Sécuriser son habitation

- Protéger et renforcer les points d'accès (porte d'entrée, fenêtres et autres issues);
- Dissimuler les biens attrayants (argent liquide, bijoux, matériels informatiques, téléphones portables...). Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée. Ne pas cacher ses clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout endroit à l'extérieur ;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique...);
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers...);
- Entretien la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste visible depuis la rue ; équiper les abords extérieurs d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement ;
- S'équiper d'une alarme afin de détecter le plus tôt possible une intrusion.

Surveiller l'environnement proche

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signaler votre absence à la gendarmerie locale.

Signaler toute présence suspecte

- En composant le 17 au moindre doute pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage. Donner des éléments précis d'identification (type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes) ;
 - En cas de cambriolage, ne toucher à rien et aviser rapidement la gendarmerie.
- N'hésitez jamais, appelez le 17 (appel gratuit fixe ou mobile)**